



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 5095

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie concernant le recrutement de professeurs de l'enseignement secondaire. Tous les ans, l'éducation nationale établit à l'issue des épreuves du concours du CAPES, une liste principale et une complémentaire. Ainsi, bien qu'admis, les professeurs sur la liste complémentaire ne sont pas affectés à un stage et se trouvent dans la même situation que ceux qui n'ont pas été reçus au concours. Il lui demande s'il a pris des mesures afin que les professeurs qui attendent sur les listes complémentaires soient réellement embauchés.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5095

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3503

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4648